



# Congés payés travailleurs de nuit sur 4 nuits par semaine

Par **balzac07**, le **12/02/2024** à **20:47**

Bonjour

Je suis travailleur de nuit.

Je travaille 4 nuits par semaine de 22h à 6h réparties suivant les semaines sur les dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi.

Jusqu'à récemment je disposais de 20 jours de congés payés donc quand je posais une semaine 4 jours m'étaient décomptés.

Ma nouvelle direction, se basant sur une soi disant nouvelle règle en vigueur, veut m'octroyer 30 jours de congés en considérant que je travaille sur 6 nuits et que j'ai 2 repos de cycle par semaine, la semaine commençant le dimanche et se terminant le samedi.

Donc lorsque je poserai une semaine il me sera décompté 6 CP. Le problème qui se pose est que j'ai parfois le dimanche et lundi de repos donc quand je vais poser une semaine précédant ces repos il va m'être décompté 8 jours de CP. En partant de ce principe je ne bénéficie plus de 5 semaines de congés payés puisqu'il me resterait seulement 22 jours pour poser 4 semaines, or  $6 \times 4 = 24$ .

La méthode de calcul de mon employeur est-elle légale ?

Merci.

Cordialement